Guide pour préparer l'Avis de Course

Régates régionales Temps Compensé

**Lorsque l'AC a été relu par le jury, s'il est déjà connu, et qu'il est prêt à être publié, cette page et tous les commentaires et aides en rouge qui sont dans les textes sont à supprimer.**

Ce modèle standard bilingue de Swiss Sailing pour l'Avis de course (AC) est obligatoire pour l'organisation de Championnats de Suisse, de Championnats de Suisse par Points et de Championnats de classes.

Il est conforme à l'annexe J1 des Règles de Course à la Voile (RCV).

Avec de légères adaptations il peut servir de base pour tous types d'événements, de la régate locale de club jusqu'aux régates régionales et internationales.

En utilisant ce modèle et en suivant les recommandations ci-dessous vous contribuez à l'éducation des concurrents et vous leur simplifiez la vie, car partout, où qu'ils aillent ils retrouveront la même structure de document et le même vocabulaire standard.

N'introduisez pas de sponsor dans l'en-tête.

Pour vos sponsors utilisez le tableau à 5 colonnes du "pied de page", prévu à cet effet. Vous pourrez ainsi reprendre ce "pied de page" sans modification dans votre configuration de Manage2Sail, pour les deux derniers champs de la page PORTAL > EVENT > EVENT DETAILS >DOCUMENTS & LOGOS, section "ORM PDF Output".

Le document se base sur les principes suivants :

* Le but de l'Avis de Course est de donner toutes les informations nécessaires aux concurrents afin qu'ils puissent décider s'ils veulent participer ou non et, le cas échéant, de se préparer. C'est le "carton d'invitation" à la régate.
* Pour les références aux règles, les abréviations RCV (Règlement de Course à la Voile), AC (Avis de course) ou IC (Instructions de course) sont à utiliser pour indiquer la source d'une règle. Exemples : RCV 61.1(a) ou AC 5.1.
* L'AC doit être disponible **avant** que les bateaux ne s'inscrivent, conformément à la RCV 25.1 (recommandation : au moins 3 mois avant le premier jour mentionné dans l'AC).
* Les règles du RCV ne doivent être modifiées que si un changement est absolument nécessaire. Le cas échéant, le changement doit être fait conformément à la RCV 85.1 et faire référence à la règle modifiée et en spécifiant la modification.
* Les règles du RCV ne doivent pas être reformulées ni répétées dans l'AC.
* Pour formuler un article ou une règle dans l'AC, dans toute la mesure du possible, n'utiliser que le vocabulaire, termes ou expressions des RCV.

Convention rédactionnelle :

* Dans l'AC, les textes en rouge sont des commentaires pour vous aider à comprendre la signification du paragraphe**. Ils sont à supprimer avant publication.**
* Les <textes surlignés en jaune> sont à remplir avec les données de l’événement.

Ensuite, les <surlignages> et les crochets <…> sont à supprimer dès que le document est prêt à être publié.

* Les paragraphes en *italiques* sont optionnels.

*Si une option est choisie, le cas échéant renseignez les <textes surlignés en jaune> puis* *supprimez les options inutilisées.   
Modifiez la police* ***italique*** en **police** **droite** dès que le document est prêt à être publié.

* Les [textes entre crochets] indiquent des variantes.

Lorsqu'une variante est choisie, supprimez les variantes inutilisées, ainsi que les crochets […]. Le cas échéant, renseignez les <textes surlignés en jaune> et supprimez les <…>.

* Si un paragraphe complet n'est pas nécessaire, le titre est à compléter par la notation **N/A** (Not Applicable / Non Appliqué) à droite du titre. Les lignes des articles suivants de ce paragraphe sont supprimées.

**Ne pas supprimer et renuméroter le paragraphe**, faute de quoi vous perdez la séquence de numérotation et la cohérence avec les documents standard de World Sailing ou avec les IC.

* En cas de suppression d’un article dans un paragraphe, la ligne correspondante doit être supprimée et les articles suivants renumérotés.

Version 0.0, 23 Mars 2021 / 1.20 - 05.08.2021 / 1.24 – 07.05.2023 / 1.27 – 21.07.2023 / 1.29 – 07.09.2023 / 1.30 – 01.10.2023 / 1.31 – 13.11.2023 / 1.32 - 18.01.2024 / 1.33 19.07.2024 / 2025-v0.0 – 30.08.2024 et 03.12.2024

<Date de l'événement> <Nom de l'événement>

<Lieu de l'événement>

AVIS DE COURSE (AC)

Version <#.#, 10/01/2025>

Organizing Authority: <Club (acronyme)>

**Do not** **mention** any Race official / **Ne mentioner** aucun officiel

|  |  |
| --- | --- |
|  | [NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.  [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC).  Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5. |
| 1 | Règles |
| 1.1 | L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV). |
| 1.2 | Les prescriptions et les directives d'application aux règlementations 20,21 sont obligatoires, indépendamment du type d'événement (national ou international). **Ne jamais les supprimer.**  Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse [https://www.swiss-sailing.ch/fr/](https://www.swiss-sailing.ch/fr/racing/regates/participants-a-une-regate)   * [Prescriptions](https://www.swiss-sailing.ch/_Resources/Persistent/05561a85e40e63176ee238a7b84ba5844dec6491/RRS20212024SwissSailingPrescriptions_en_de_fr101.pdf) de SWISS SAILING relatives aux RCV * Directives d’application de SWISS SAILING relatives aux [Codes 20 et 21 de World Sailing](https://www.swiss-sailing.ch/fr/racing/regates/championnats-de-suisse/directives-d-application-swiss-sailing) |
| *1.3* | **Changement dans les RCV.**  Voir RCV 86 pour être sûr que les changements mentionnés sont autorisés.  [La] [Les] Les RCV <Numéro[s]> [sera modifiée] [seront modifiées] comme suit :  <Mentionner les modifications>. |
| *1.4* | **Choisir** **un paragraphe AC 1.4** **parmi les 4** options, puis SUPPRIMER les options non sélectionnées.  Voir RCV 87 et les règles de classe pour être sûr que le changement est autorisé.  La règle de classe <Numéro> ne s’applique pas : |
| *1.4* | La règle de classe <Numéros> est modifiée comme suit :  <Description des changements>. |
| *1.4* | * *Pour la <Classe A>, la règle <Numéro> ne s’applique pas* * *Pour la <Classe B>, la règle <Numéro> ne s’applique pas* |
| *1.4* | * *Pour la <Classe A>, la règle <Numéro> est modifiée comme suit :*   *<Description des changements>.*   * *Pour la <Classe B>, la règle <Numéro> est modifiée comme suit :*   *<Description des changements>.* |
| 1.5 | <Liste des autres documents qui s'appliquent à l'événement>  Tous les documents qui ne figurent pas dans la définition des règles (lettre g) doivent être explicitement nommés avec leur périmètre de validité : voir le Cas 109 |
| 1.6 | Pour les RCV, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi. |
| 2 | Instructions de course |
| 2.1 | Les instructions de course seront disponibles sur le serveur <URL du site manage2sail de l'événement>, au plus tard 48 heures avant le premier signal d'avertissement de l'événement. |
| 3 | Communication |
| 3.1 | Le tableau officiel est situé uniquement sur le serveur <<https://www.Manage2Sail.com> URL du site manage2sail de l'événement>.  *Tout autre système d'information ne peut être considéré que comme une copie non officielle.* |
| 3.2 | [NP] Les communications aux compétiteurs sont faites par des moyens électroniques (e-mail – tableau officiel électronique).  **Les concurrents doivent se doter d’un moyen (**Téléphone mobile ou Tablette ou Ordinateur**) pour obtenir et lire ces communications**.  L'adresse de la personne responsable qui a été enregistrée durant la procédure d'inscription doit être valide et active durant tout l'événement. Toute difficulté de réception des communications ne pourra faire l’objet d’une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.4(b)(1).  Aucun document imprimé ne sera fourni. |
| 3.3 | [DP] Sauf en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. |
| 4 | Admissibilité et Inscription |
| 4.1 | L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes : |
|  | * *Multicoques* ***selon la liste******SCHRS******(****SCHRS****)*** * *Multicoques non jaugés SCHRS (Multi-NJ)* * *Monocoques* ***jaugés******SRS*** *(SRS)* * *Monocoques non jaugés SRS (Mono-NJ)*   Seules les classes **SCHRS** et **SRS** permettent les classements en **Temps Compensé**, toutes les autres classes courent en Temps Réel. |
| 4.2 | Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire sur le serveur <https://www.Manage2Sail.com>, au plus tard le <Date>, et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.  C'est la date limite pour les inscriptions, au tarif standard.  Si un paragraphe AC 4.3 a été renseigné des inscriptions tardives sont acceptés en fonction, mais au tarif "Inscription tardive". |
| 4.3 | Les inscriptions tardives peuvent être acceptées jusqu’au <Date ultime pour les inscriptions tardives> en s‘acquittant du montant d‘inscription tardive conformément à AC 5.1.  Cette date étend la possibilité de s'inscrire au-delà de la date limite des inscriptions, mais avec un tarif "inscription tardive".  C'est la "**date limite ultime pour les inscriptions tardives**". Elle figure dans manage2sail dans la plage des dates de "Jours d'inscription". |
| 4.4 | Les informations suivantes sont à présenter à l’inscription :   * Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe * Pour tous les membres de l’équipage, preuve de l’appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. * Pour les bateaux Suisses, preuve de l’autorisation du port de publicité * Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile pour le bateau, telle que requise sous AC 21. * *Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, un formulaire de consentement rempli et signé par le parent ou le représentant légal. Le formulaire est disponible sur le serveur* [*https://www.Manage2Sail.com*](https://www.Manage2Sail.com) *> Notice Board > Documents*.   *Il est à télécharger durant la procédure d'inscription.* |
| 4.5 | Les limites d‘âge sont : <Ages limites>  (Maximum, minimum, uniquement pour les championnats juniors ou selon le type d'événement) |
| 5 | Droits à payer |
| 5.1 | Droits d‘inscription : CHF <Montant>, doit être payé lors de l'inscription.  Droits pour une inscription tardive : CHF <Montant de l'inscription tardive>, doit être payé lors de l'inscription. |
| 5.2 | **Choisir** **un** **paragraphe AC 5.2** parmi les trois options.  Puis SUPPRIMER les paragraphes non sélectionnés.  Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés par carte de crédit ou tout système de paiement électronique autorisé, pendant le processus d'enregistrement. |
| 5.2 | Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés sur le compte bancaire suivant, au plus tard 5 jours avant la date de l'événement :  <Coordonnées bancaires avec le No IBAN> |
| 5.2 | Les droits d'inscription et les droits d'inscriptions tardives doivent être payés au secrétariat de course, avant la première course de l'événement. |
| 5.3 | Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d’une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison d'une règlementation gouvernementale. |
| 5.4 | Autres frais :   * *<Description> <Montant>* * *<Description> <Montant>*   Insérer une liste avec description et montant frais optionnels (par exemple : licences temporaires, activités sociales, T-shirts, etc) |
| 6 | Publicité |
| 6.1 | [DP][NP][SP] Les bateaux peuvent être tenus d’arborer la publicité choisie et fournie par l’autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s’applique. |
| 7 | Format |
| 7.1 | L'événement est constitué d'une seule série qualificative. |
| 8 | Programme |
| 8.1 | Confirmation d‘inscription : <Lieu> |
|  |  |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Dates** | **From / de** | **To / à** | | <Date> | <hh:mm> | < hh:mm > | | *<Date>* | *< hh:mm >* | *< hh:mm >* | |
|  |  |
| 8.2 | Programme et nombre de courses : |
|  |  |
|  | |  |  |  | | --- | --- | --- | | Pour toutes les classes nombre de courses par jour | | | | <Date> | <Nb> courses | | | <Date> | <Nb> courses | | | <Date> | <Nb> courses | | |  |  |  | | Nombre maximum de courses pour l'événement : <Nb> | | | |
|  |  |
|  | Toutefois, une course supplémentaire peut être organisée n'importe quel jour pour compléter le nombre total de courses prévues, pour autant que le nombre modifié de courses prévues pour un jour de course soit publié au plus tard 120 minutes avant le premier signal d'avertissement de ce jour. |
| 8.3 | L’heure prévue pour le premier signal d’avertissement pour le premier jour est à <hh:mm> heures. Les jours suivants, elle est prévue à <hh:mm> heures. |
| 8.4 | Le dernier jour de course programmé, aucun signal d’avertissement ne sera fait après <hh:mm>heures. |
| 8.5 | Le premier jour de course un briefing pour les concurrents et les accompagnateurs se tiendra à <hh:mm> heures dans <lieu>. |
| *8.6* | Les événements sociaux suivants sont organisés :   * *<Liste des événements sociaux>* |
| 9 | Contrôle d'équipement |
| 9.1 | Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe. |
| 9.2 | Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place. |
| 10 | Lieu |
| 10.1 | L‘Annexe A indique la localisation de l'événement. |
| 10.2 | L‘Annexe B indique la localisation des zones de course. |
| 11 | Les parcours  Choisir **un type de parcours selon AC 11.1** parmi les deux options.  Un type de parcours n'est pas la description du parcours qui elle doit se trouver dans les IC.  Puis SUPPRIMER l'option non sélectionnée |
| *11.1* | Il s'agit ici d'un type de parcours construit par le Comité de course par la pose de bouées à proximité du port.  *Le parcours à effectuer sera de type parcours construit* |
| *11.1* | Il s'agit ici d'un type de parcours de longue distance, utilisant des repères géographiques (îles - phares – bouées positionnées sur des cartes marines)  *Le parcours à effectuer sera de type parcours côtier.* |
| 12 | Système de pénalité |
| 12.1 | Pour [la][les classe[s] <Classe[s]> la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.  Ne devrait être utilisé que pour les multicoques, foilers ou que si spécifié dans les règles de classe, **et que l'Annexe P n'est pas appliquée, sinon voir AC12.2, modèle AC de club** |
| 13 | Classement |
| 13.1 | 2 courses doivent être validées pour constituer le championnat. |
| 13.2 | (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.  (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d’un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. |
| 14 | Embarcation des accompagnants |
| 14.1 | Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur. |
| 15 | Bateaux affrétés ou loués -- N/A |
| 16 | Place au port |
| 16.1 | [DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu’ils sont dans le [parking à bateaux] [port]. |
| 17 | Mise à l'eau et sortie de l‘eau |
| 17.1 | Le grutage pour la mise à l‘eau et pour la sortie de l‘eau est organisé par l‘autorité organisatrice.  Les réservations pour le grutage peuvent être effectuées avant l‘événement auprès du responsable de la grue  <Numéro de téléphone>. |
| 18 | Equipements de plongée et housses de protection sous-marines -- N/A |
| 19 | Droit à l'image, cameras et équipement électronique |
| 19.1 | En participant à la régate, un concurrent accorde à l’Autorité Organisatrice et aux partenaires de l’épreuve, le droit permanent de produire, d’utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte. |
| 20 | Décharge de responsabilité |
| 20.1 | Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L’autorité organisatrice n’acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu’après l'événement. |
| 21 | Assurance |
| 21.1 | Chaque bateau participant doit être au bénéficed'une assurance en responsabilité civile, valable en compétition, avec une couverture minimale d’un montant de CHF 2‘000‘000.-- par incident, ou son équivalent. |
| 22. | Prix |
| 22.1 | Des prix seront distribués comme suit :  Des prix pour les 3 premiers bateaux de chaque catégorie.  Challenges  Prix souvenir pour chaque participant  Pour toutes les classes, les prix des catégories seront attribués par extraction du classement général, sans aucun recalcul de points.  Ceci modifie la RCV A 4. |
| 23 | Informations complémentaires |
| 23.1 | Pour toute information complémentaire veuillez contacter  <Informations de contact>. |

Attachment A / Annexe A :

Venue / Lieu :

<Insert map of venue (e.g. Google Maps)>

Address / Adresses :

*<Insert event address>*

Accomodation / Logements :

Hotels :

Tourist Office :

Camping :

Attachement B / Annexe B :

Race Area / Zones de Course :

<Insert map of race area (e.g. Google Maps)>

Attachement C / Annexe C :

Safety organization / Organisation de la sécurité :

**If you use paragraph 14.3**

Describe the safety organization you set-up, the roles of the support vessels, the signal used to request the help of the support vessels.

**Si vous utilisez le paragraphe 14.3**

Décrivez le système de sécurité que vous avez organisé, le rôle que vous avez attribué aux embarcations d'accompagnement et le signal que vous donnez pour engager les bateaux de sécurité.